



Berne, le 27 mai 2011

Aux participant(e)s à l'audition figurant dans la liste des destinataires jointe en annexe

Ouverture de la procédure d'audition relative à la révision partielle de l'ordonnance sur la géoinformation - annexe 1 (OGéo RS 510.620)

Mesdames, Messieurs,

Vous voudrez bien trouver les documents d'audition en annexe au présent courrier afin que vous puissiez prendre position concernant la révision de l'ordonnance susmentionnée.

OGéo annexe 1:

La loi sur la géoinformation (LGéo RS 510.62) et les ordonnances d'exécution qui lui sont associées sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Divers souhaits de modification touchant notamment le catalogue des géodonnées de base (annexe 1 OGéo) nous ont été rapportés dans le cadre de l'élaboration de l'échéancier pour l'introduction des modèles de géodonnées minimaux (mandat du CF du 21 mai 2008). Ces changements portent en particulier sur l'harmonisation des désignations avec celles employées dans la législation spécialisée existante, sur un règlement plus clair des compétences entre les différents services fédéraux et sur des adaptations apportées à la colonne 'Niveaux d'autorisation d'accès'.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre votre position envers le projet soumis pour le **12 août 2011 au plus tard** sous forme électronique à l'adresse: geoig@swisstopo.ch.

L'absence de toute réponse de votre part à la date indiquée vaudra acceptation du projet soumis.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration.

DEPARTEMENT FEDERAL DE LA DEFENSE,
DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

Ueli Maurer
Conseiller fédéral

Pièces jointes :

- projet de texte révisé de l'OGéo (d, f, i)
- projet de rapport explicatif des modifications apportées (d, f, i)
- liste des destinataires